



Charte d'engagement volontaire du secteur des télécoms pour le développement durable



Paris, le 22 juillet 2010

Préambule

Le secteur des télécoms peut constituer un formidable outil de développement durable au service de la société et de l'ensemble des secteurs d'activité de notre pays en leur permettant de réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'explosion des usages qui en résulte a eu pour conséquence de faire croître la consommation d'énergie du secteur des télécoms, malgré les efforts importants des industriels et des opérateurs pour contenir cette évolution en réduisant les dépenses énergétiques unitaires des matériels et des réseaux. De plus, ce recours accru aux équipements TIC (technologies de l'information et de la communication), ainsi que leur important taux de renouvellement, nécessite une prise en charge spécifique en fin de vie.

Une double étude réalisée en 2009 par l'IDATE et le BCG¹ a décrit la consommation électrique de l'industrie des TIC en France et son impact sur le développement durable de l'économie française.

Deux conclusions principales se dégagent :

1) La diffusion des TIC, si elle est accompagnée d'une incitation judicieuse aux bonnes pratiques dans le reste de l'économie et la société, peut contribuer directement à réduire de 7% les émissions des gaz à effet de serre d'ici 2020, soit un tiers de l'objectif français de 20% selon les protocoles actuels.

2) La consommation du secteur des TIC représente 7,3% de la consommation électrique française en 2008, soit 35,3 TWh/an et a augmenté moins vite que les usages : 19% sur 3 ans vs 40% d'augmentation du nombre d'équipements utilisateurs et une explosion des usages. Le secteur des Télécoms y représente 6,7 TWh/an.

Hors augmentation des usages, la consommation électrique du secteur aurait ainsi chuté de 30%.

Malgré la poursuite de la croissance du nombre des équipements en service et l'explosion de leurs usages, les actions d'efficacité énergétique volontaires engagées par l'industrie et les Pouvoirs Publics pourront permettre de réduire la consommation électrique des TIC à 34,3 TWh/an d'ici 2012 et 33,9 TWh/an à horizon 2020. Pour leur part, les Télécoms se stabiliseront à 8,5 TWh/an en 2012, pour décroître en à 7,6 TWh/an en 2020, une fois l'ensemble des équipements et terminaux complètement renouvelés.

Les actions conjuguées de l'industrie et des Pouvoirs Publics permettront donc de soutenir le développement durable de notre pays par la diffusion croissante et efficace des TIC au sein de l'économie et de la société en maintenant stable, et même en légère décroissance, la consommation électrique totale du secteur.

A titre d'exemple, l'optimisation des consommations électriques en heure de pointe représente un gisement potentiel de 7,9 TWh en 2020 qui correspond à la consommation totale du secteur des télécoms.

¹ Etude disponible sur le site Internet de la Fédération Française des Télécoms : [Etude IDATE BCG](#)

Pour y parvenir, il convient de poursuivre les actions en parallèle dans deux directions :

- 1 - Continuer de développer des TIC plus sobres en énergie et faire nos meilleurs efforts pour minimiser l'impact environnemental du secteur des TIC, au niveau de chacune de ses entreprises et de ses produits ;
- 2 - Lancer un vaste plan de diffusion des TIC dans l'industrie, les services et la vie quotidienne des français.

Enfin, il convient de mettre également en place des indicateurs de façon à comparer dans le temps, les réalités aux prévisions et à mieux piloter les actions.

L'objet de la charte

Les entreprises réunies au sein de la Fédération Française des Télécoms s'engagent réciproquement avec le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, dans le cadre de cette charte d'objectifs partagés à contribuer aux engagements français de réduction de l'impact environnemental.

Cette charte se fonde sur les résultats des études IDATE et BCG et leurs prévisionnels qui nécessiteront d'être mis à jour eu égard à l'évolution des usages, du trafic et au cycle des innovations technologiques dans le secteur des Télécoms.

1. Maîtriser les consommations d'énergies du secteur des télécoms dans un contexte de fort développement des usages

■ **Objectif global** : permettre la croissance soutenue des usages en maîtrisant la consommation électrique des télécoms à 8,5 TWh en 2012 et en la réduisant à 7,6 TWh en 2020. Mettre en œuvre dès 2010 les actions permettant de stabiliser la consommation d'ici 2012.

Engagements concrets :

- Stabiliser la consommation énergétique des réseaux fixes et mobiles malgré la croissance des usages
- S'engager dans la démarche volontaire du code de conduite européen sur la réduction de la consommation énergétique des centres de données
- Signer l'accord volontaire européen sur la réduction de consommation des décodeurs TV (set-top-boxes) et proposer dès 2010 de nouvelles générations avec interrupteur marche-arrêt
 - **Tous les opérateurs s'y conformeront pour leurs nouvelles générations de boxes**
- S'engager dans la démarche volontaire du code de conduite européen qui spécifie une consommation en mode actif et en mode veille pour les boxes ADSL

■ Objectif 1 : stabiliser les consommations d'énergie des réseaux fixes et mobiles et des centres de données

Rappel des consommations 2008 : 3,1 TWh

Objectifs 2012 : 3,5 TWh

Objectifs 2020 : 3,5 TWh

Une courbe des consommations annuelles est jointe en annexe 1.

Indicateurs suivis :

- Indicateur global de consommation du réseau, et des centres de données
- Power Usage Effectiveness (PUE) - mesure qui détermine l'efficacité énergétique des centres de données

Actions :

- Continuer à intégrer les évolutions technologiques permettant une meilleure efficacité énergétique des équipements dès leur disponibilité et notamment les dispositifs de limitation de consommation, dont les modes veille pour les infrastructures réseaux.
- Pour les centres de données existants, s'enregistrer comme participant au Code of Conduct data center Version 1.0 (publiée le 19 novembre 2009) qui vise à réduire les émissions de CO2 des centres de données à horizon 2020, en établissant un diagnostic et un plan d'action relatif à l'optimisation de leur consommation énergétique.
- Pour les nouveaux centres de données conçus à partir de 2010, s'engager dans la démarche volontaire du Code of Conduct data center Version 1.0 (publiée le 19 novembre 2009) afin de réduire la consommation énergétique de façon la plus économique sans affecter les fonctions critiques.

■ Objectif 2 : maîtriser les consommations d'énergie des boxes et décodeurs TV associés à fonctionnalités équivalentes

Rappel des consommations 2008 : 1,6 TWh (parc de 19,6 millions de boxes comprenant modems et décodeurs associés)

Objectifs 2012 : 3,3 TWh (parc de 40 millions de boxes, comprenant modems cuivre ou fibres, décodeurs associés et femtocell)

Objectifs 2020 : 2,5 TWh (parc de 50 millions de boxes)

Indicateurs suivis :

- % des livraisons de décodeurs TV conformes à l'accord volontaire de l'industrie sur les CSTB,
- Consommation moyenne des set top boxes mises sur le marché, calculée selon la méthodologie du Voluntary Industry Agreement v2
- % des livraisons de boxes ADSL conformes au code de conduite V3,
- % des ports DSL déployés compatibles basse consommation (L2)

Actions :

Set top boxes - CSTB /décodeurs TV :

- Nous conformer et adhérer au Voluntary Industry Agreement v2 limitant la consommation électrique de la Set top boxe pour les nouvelles générations commercialisées à partir de juillet 2010.
- Proposer en 2010 sur l'ensemble des nouvelles générations d'équipements de Set top boxes des interrupteurs marche /arrêt.

Boxes/Modem/Modem Wifi

- S'engager dans la démarche volontaire du Code of Conduct Broadband Equipment V3 (Novembre 2008) qui spécifie une consommation en mode actif et en mode veille pour chaque fonction constituant un IAD, dans l'objectif que les membres de la Fédération y adhèrent en fonction de leur plan de développement de leurs produits

2. Contribuer à l'objectif national d'amélioration de la performance environnementale française à horizon 2020

■ **Objectif global** : accompagner et promouvoir auprès de nos clients et des autres secteurs les solutions permettant de réduire l'empreinte environnementale de l'économie et de la société françaises

■ **Objectif 1** : sous l'égide des pouvoirs publics, développer et participer à la promotion des TIC, et plus particulièrement des moyens de télécoms et de leurs usages dans la société et l'économie françaises, en partenariat avec les Fédérations professionnelles concernées dans les domaines du bâtiment, du transport, des travaux publics et de l'énergie avec des objectifs de synergies opérationnelles. En particulier, participer aux travaux des filières industrielles stratégiques de la croissance verte les plus concernées.

Indicateurs suivis : créer des indicateurs de suivi des réductions des émissions de GES liées à l'utilisation des TIC avec les différentes filières et l'Etat (en particulier l'optimisation des consommations électriques en heure de pointe, l'optimisation des transports et la dématérialisation)

3. Favoriser la consommation durable

■ **Objectif global** : favoriser la consommation durable en améliorant la conception pour réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des produits que les opérateurs commercialisent, ainsi que l'information des consommateurs sur ces sujets.

Engagements concrets :

- Proposer aux consommateurs une incitation à la récupération des téléphones usagés :
 - Les trois principaux opérateurs collectent les téléphones usagés : 485 000 mobiles collectés en 2009
 - Depuis début 2010, chacun des opérateurs offre au-delà des incitations écologiques et sociales, une incitation financière aux clients qui ramènent leur mobile usagé (valorisation selon l'état et l'ancienneté : de 2€ jusqu'à 280€ pour un mobile haut de gamme récent)
 - Ces terminaux collectés sont tous réutilisés ou recyclés, notamment en développant les emplois adaptés pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire

- Poursuivre et étendre le déploiement de l'affichage environnemental des téléphones fixes et mobiles dans le réseau de distribution en propre des opérateurs et via les boutiques en ligne
 - Initiatives lancées par certains opérateurs dès 2008 et déjà en place dans deux des trois principaux réseaux
 - Impact environnemental évalué sur l'ensemble du cycle de vie des terminaux mobiles (de la fabrication au recyclage). De trois à cinq critères d'évaluation de la performance environnementale selon les opérateurs,
 - Convergence dès l'année 2010 entre les opérateurs sur les modalités d'évaluation CO2, puis en 2011 pour les autres critères.
 - Volonté forte de tous les acteurs de parvenir dans les plus brefs délais à la quasi-généralisation de l'affichage environnemental ; des taux encore disparates entre les différents réseaux allant jusqu'à 100% des terminaux fixes et plus de 90% des terminaux mobiles étiquetés pour l'un d'entre eux, avec une perspective globale d'au moins 60% en moyenne de terminaux étiquetés d'ici fin 2010 dans les trois principaux réseaux

- Promouvoir l'allongement de la durée d'utilisation des équipements, produits et terminaux par les clients

- Promouvoir la dématérialisation, les éco-produits, la limitation des emballages, l'arrivée du chargeur universel

■ **Objectif 1** : accroître la collecte des mobiles en proposant aux consommateurs une incitation au retour qui pourrait prendre différentes formes (écologiques, sociales voire financières), dont les modalités seront définies par chaque opérateur, pour les rediriger vers les filières agréées de recyclage et de retraitement et industrialiser les processus.

Indicateur suivi: nombre annuel de mobiles collectés

Les actions menées en 2010 sont disponibles en annexe 2.

■ Objectif 2 :

- promouvoir l'affichage environnemental des produits, notamment par une contribution active dans la mise en place des référentiels (plate-forme AFNOR-ADEME), par des prises d'initiatives propres des différents membres de la Fédération et par la participation aux expérimentations proposées par les services publics.
- généraliser l'affichage environnemental avec une perspective globale d'au moins 60% en moyenne de terminaux étiquetés d'ici la fin de l'année 2010 dans les trois principaux réseaux

Indicateur suivi : pourcentage de modèles de mobiles bénéficiant d'un affichage carbone proposés aux clients grand public par les opérateurs dans leurs propres réseaux.

Les actions menées par les opérateurs sont disponibles en annexe 3.

■ Objectif 3 : proposer des offres, des services et des produits permettant aux clients, fournisseurs et partenaires de réduire leur impact écologique.

En particulier :

- promouvoir l'allongement de la durée d'utilisation des équipements, produits et terminaux par nos clients.
- promouvoir la dématérialisation et la réduction des déplacements par l'utilisation de l'audio ou visioconférence

Indicateurs suivis :

- nombre de clients ayant choisi l'option facture dématérialisée
 - d'ici fin 2010, les opérateurs se fixent pour objectif d'établir un indicateur consolidé pertinent reflétant l'usage de l'audio et de la visioconférence
- concevoir et promouvoir des produits à faible consommation d'énergie et de ressources (notamment de ressources rares), utilisant moins de substances dangereuses, et étant plus facilement recyclables et avec des emballages réduits

Indicateurs suivis :

- nombre de produits éco-conçus par les opérateurs
 - volume externe de l'emballage par téléphone mobile vendu (modalités de calcul à définir en 2010)
- promouvoir le déploiement du chargeur universel

Indicateur suivi : pourcentage de téléphones mobiles vendus sans chargeur (à compter de la date de disponibilité du chargeur universel)

4. Avoir une démarche exemplaire vis-à-vis de nos partenaires et fournisseurs par la mise en œuvre de politiques d'achats responsables

Engagements concrets :

- Etablir un standard commun d'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des principaux fournisseurs.

➤ **Utilisation dès 2010 par les principaux opérateurs d'un référentiel commun**

- Introduire des critères RSE lors de la sélection des fournisseurs et des produits.

- Renforcer les compétences internes des acteurs achats

■ **Objectif 1** : contribuer à une meilleure prise en compte des principes de RSE/DD chez les fournisseurs et sous-traitants

- dans le cadre du processus de sélection des offres ou des fournisseurs en intégrant des critères relatifs à la RSE/DD, notamment l'efficacité énergétique, la disponibilité des informations nécessaires aux évaluations écologiques des produits et services, les conditions de travail.
- dans le cadre des modalités contractuelles chercher à obtenir des fournisseurs et des sous-traitants de ceux-ci qu'ils s'engagent contractuellement à se conformer aux principes de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption

Indicateur suivi : nombre de fournisseurs majeurs couverts par une clause RSE

■ **Objectif 2** : développer la connaissance des fournisseurs et évaluer leur niveau d'implication/maîtrise des principes de RSE/DD en matière :

- d'éthique : existence d'une charte déontologique (refus corruption, politique cadeaux...),
- d'environnement (a minima le strict respect des réglementations DEEE, REACH, RoHS ainsi que leurs actions et initiatives sur les défis environnementaux),
- de respect des droits du travail et des droits humains dans l'esprit des conventions fondamentales de l'OIT et des principes du Global Compact

Indicateur suivi : nombre de fournisseurs majeurs ayant fait l'objet d'une évaluation RSE (externalisée ou pas) au cours des 12 derniers mois.

■ **Objectif 3** : orienter les achats

- vers des produits et services plus respectueux de l'environnement, par exemple, en privilégiant l'achat et l'utilisation de papier certifié ou recyclé pour usage interne.

Indicateur suivi : pourcentage de papier à usage interne/externe provenant de matériaux recyclés ou issus de forêts durablement gérées

- en développant les achats solidaires auprès de partenaires du secteur adapté

Indicateur suivi : montant des achats effectués auprès du secteur protégé

■ **Objectif 4** : favoriser la dématérialisation des supports d'échange avec les fournisseurs (commandes, bons de commande, contrats, factures...).

Indicateur : % des échanges dématérialisés avec les fournisseurs majeurs

■ **Objectif 5** : renforcer les compétences internes des acteurs achats sur les contraintes et les opportunités de la RSE/DD par une politique de formation et d'information.

5. S'inscrire dans une démarche de progrès continu

Engagements concrets :

-Faire un bilan consolidé des efforts entrepris par les membres de la Fédération et le communiquer annuellement
-Promouvoir la production de rapports RSE chez les membres de la Fédération
-Favoriser la prise en compte dans les approches marketing des critères environnementaux, notamment les principes d'éco-conception.
-Encourager le comportement éco-responsable des collaborateurs des entreprises du secteur (optimisation du parc automobile, recyclage du papier, plans de déplacement d'entreprises...)

■ **Objectif 1** : faire un bilan consolidé des efforts entrepris par les membres de la Fédération et le communiquer annuellement

■ **Objectif 2** : promouvoir la production de rapports RSE chez les membres de la Fédération intégrant la politique de l'entreprise et les résultats des questionnaires RSE envoyés aux fournisseurs.

Indicateur suivi : pourcentage d'entreprises membres de la Fédération ayant rendu public ce rapport

■ **Objectif 3** : favoriser l'échange de bonnes pratiques au sein de la Fédération Française des Télécoms sur l'ensemble des objectifs de la présente convention

■ **Objectif 4** : favoriser la prise en compte dans les approches marketing des critères environnementaux notamment les principes d'écoconception

■ **Objectif 5** : encourager le comportement éco-responsable des collaborateurs des entreprises : gestion économe des bâtiments, politiques de déplacements professionnels ou de gestion des déchets...

Indicateurs suivis :

- CO₂ moyen du parc de véhicules d'entreprise
- Nombre de télétravailleurs
- Nombre de salariés concernés par un plan de déplacement d'entreprise
- % papier consommé en interne faisant l'objet de recyclage
- Kg de papier par salarié

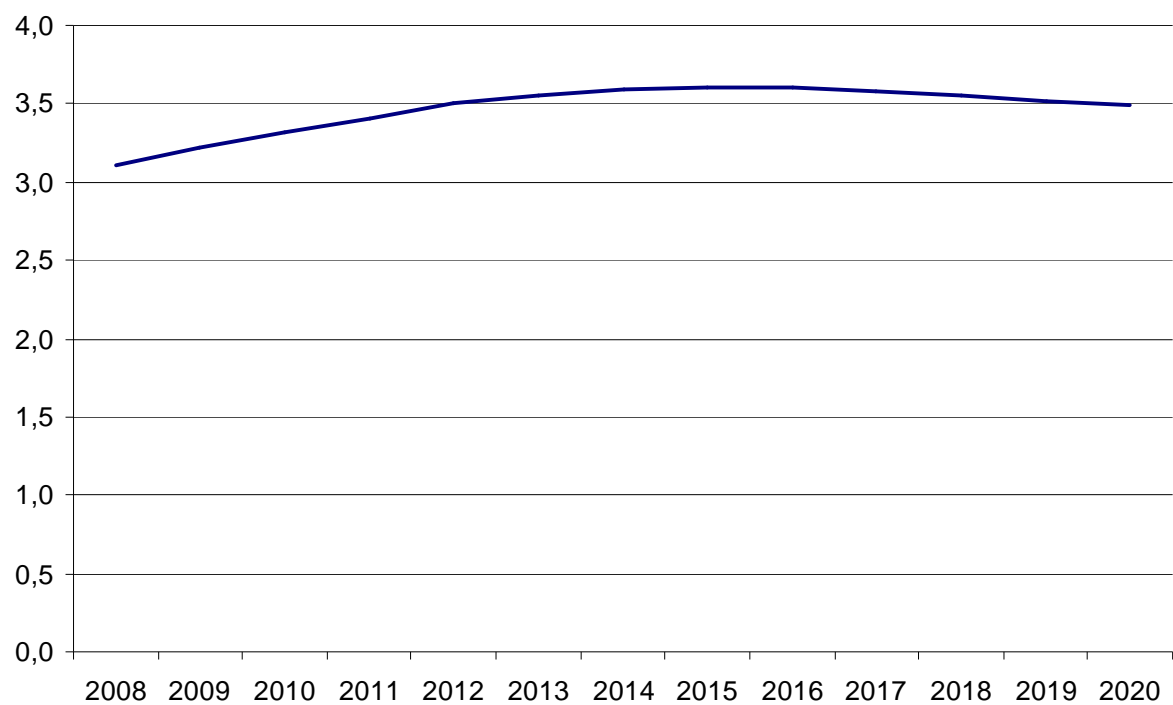
Paris, le jeudi 22 juillet 2010

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
*Secrétaire d'État chargée de la
Prospective et du Développement
de l'économie numérique*

Chantal JOUANNO
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Frank ESSER
Président de la Fédération Française des Télécoms

ANNEXE 1
Prévisionnel des consommations d'énergie des
équipements réseaux fixes et mobiles et les centres de
données (en TWh/an)



ANNEXE 2

La collecte des mobiles

Le téléphone mobile, même lorsqu'on ne s'en sert plus et qu'on l'a remplacé, est un objet qui ne se jette pas eu égard à la valeur affective attachée à l'objet. Un sondage TNS Sofres réalisé pour L'AFOM en 2008 montre que la majorité des Français qui ont déjà changé de téléphone mobile au moins une fois, disent avoir rangé le précédent (42 %), ou l'avoir donné à des proches (27 %) ou jeté (8%)

La proportion de Français qui disent avoir fait recycler leur téléphone mobile est en très légère progression (7 % en 2007, 9 % en 2008). Plus de trois Français sur quatre (76 %) savent qu'il est possible de recycler les téléphones mobiles contre 12 % qui pensent que ce n'est pas possible. 12 % admettent encore leur ignorance

Si le principe du recyclage est aujourd'hui bien connu, ses modalités pratiques sont encore largement ignorées. Plus d'un Français sur deux (53 %) admet, en 2008, ne pas savoir ce qu'il faut faire pour faire recycler un téléphone mobile (contre 41 %). Au final, le recyclage des téléphones mobiles est encore loin d'être un réflexe, même si sa notoriété est relativement étendue.

Depuis plusieurs années, tous les opérateurs collectent les téléphones usagers (quelque soit l'opérateur et sans obligation d'achat). Mais les taux de collecte restent faibles : 485 000 mobiles collectés en 2009.

Grâce à la mobilisation des acteurs publics et des opérateurs, cette pratique est aujourd'hui en train d'évoluer afin d'augmenter les taux de retour des appareils, ce qui constitue une excellente nouvelle :

- Pour le consommateur : désormais, les clients qui rapportent un mobile usagé peuvent en effet bénéficier au-delà des incitations écologiques et sociales, d'une incitation financière, sous des formes qui varient selon les opérateurs (valorisation selon l'état et l'ancienneté : de 2 à 280 Euros pour un mobile haut de gamme récent)
- Pour l'environnement : ces équipements sont soit réutilisés, soit recyclés dans le respect de la réglementation environnementale. Pour professionnaliser les filières, une Charte de Réemploi des téléphones mobiles vient d'ailleurs d'être établie par l'éco-organisme Eco-systèmes avec le soutien de la profession.

On notera, parmi les prestataires respectant les principes de cette Charte, Les Ateliers du Bocage (réseau Emmaus France), retenus par les trois principaux opérateurs, qui favorisent la création d'emplois adaptés pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.



Depuis fin 2003, Bouygues Telecom a proposé à ses clients, différentes incitations financières basées sur des modèles économiques qui ne sont plus viables aujourd'hui face à l'arrivée de nouveaux acteurs français et étrangers en particulier sur le canal internet.

Par ailleurs depuis quelques années déjà, Bouygues Telecom privilégie dans son dispositif de traitement des déchets les filières de reconditionnement et traitement locales issues de l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi, elle a choisi en 2008 de soutenir les Ateliers du Bocage, membre d'Emmaüs France, dans la professionnalisation d'une filière française de traitement des mobiles en fin de vie.

57 000 mobiles ont été collectés en 2009 contre 237 000 en 2008. La suppression de l'incitation financière en boutique de 10 Euros par mobile collecté explique ce résultat. En 2010, Bouygues Telecom a mis en place un nouveau service de recyclage conciliant filière locale et solidaire et la performance du dispositif de collecte. L'entreprise propose aux consommateurs (quel que soit l'opérateur) de reprendre leurs anciens mobiles et accessoires (fonctionnels ou non). Cette reprise est assortie de différentes incitations financières.

Ce nouveau service de recyclage ouvert à tous est disponible depuis le 18 janvier 2010 sur internet. Les consommateurs ont ainsi la possibilité de :

- faire un don en nature à une association de la valeur de reprise de leur mobile et d'obtenir une déduction fiscale (innovation en Europe pour un service de recyclage des mobiles),
- obtenir un virement bancaire de la valeur de reprise de leur mobile,
- partager la valeur de reprise de leur mobile entre du don à une association et un virement bancaire (innovation en Europe pour un service de recyclage des mobiles).

Pour développer ce service, Bouygues Telecom a noué un partenariat avec Recommerce Solutions, start-up éditeur de la solution Monextel.com, lauréate du grand prix Médicis 2009 des micro-entreprises et nommée « meilleur site e-commerce éthique 2009 ».

Les Ateliers du Bocage ont été également intégrés pour la réception, le tri, les tests et le reconditionnement des mobiles collectés via nos différents canaux de distribution (internet et réseau de 600 boutiques). Le projet a été conduit en étroite collaboration avec Eco-systèmes et Bouygues Telecom a participé activement à la rédaction de la charte de réemploi d'Eco-systèmes.

Au dernier trimestre 2010, ce service de recyclage de mobiles sera étendu aux 600 magasins Club Bouygues Telecom. Le consommateur recevra un bon d'achat de la valeur de reprise de son ancien mobile. Ce nouveau service de recyclage se veut le plus large et le plus incitatif possible puisque disponible sur l'ensemble des canaux de distribution et proposant un large choix de rétributions pour que chacun s'y retrouve.

En parallèle, Bouygues Telecom propose un service de recyclage pour les entreprises. La valeur des mobiles qui sont collectés sert à financer des projets de reforestation dans le cadre du programme du PNUE « Plantons pour la planète ».

Bouygues Telecom pense que ces initiatives en faveur du grand public et des professionnels permettront d'accroître les volumes de mobiles collectés et permettront ainsi de créer des emplois d'insertion ou des emplois adaptés pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire tout en garantissant un haut niveau de respect de la réglementation environnementale applicable.



Orange, acteur engagé dans le développement durable depuis 1996

L'ambition d'Orange est d'accompagner ses clients pour les aider à limiter l'impact écologique de leurs équipements télécoms tout au long de leur cycle de vie. L'approche « verte » (par le biais de 6 réflexes verts à découvrir sur le site www.agir-reflexesverts.orange.fr) est ainsi inscrite dans sa politique commerciale et de relation clients. Cette stratégie s'appuie sur des partenariats avec des acteurs reconnus comme le WWF.

Le recyclage des terminaux

Le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques est essentiel dans la mise en place d'une véritable consommation responsable. Pour accompagner cette démarche, Orange collecte dans ses boutiques tous les terminaux usagés ou inutilisés ainsi que les accessoires en vue de leur recyclage. En 2009, ce dispositif a permis de collecter plus de 195 000 téléphones mobiles en France.

Par ailleurs, afin de sensibiliser ses collaborateurs et les faire adhérer à cette démarche, Orange a également installé des collecteurs de mobiles dans ses principaux sites de bureaux.

En Juin 2009, avec son programme « Seconde Vie Mobile » Orange propose à tout possesseur d'un mobile, client Orange ou non, d'échanger son mobile usagé contre un chèque cadeau d'une valeur de 30 à 70 euros à utiliser dans une boutique Orange en métropole.

L'opérateur verse, en complément, un montant de 5 euros à Emmaüs International pour mettre en place des systèmes de collecte et de recyclage des mobiles en fin de vie en Afrique.

Les 22, 23 et 24 avril 2010, Orange a lancé pour la première fois, les Journées du recyclage, en partenariat avec le WWF-France et Emmaüs international

Orange a, ainsi, organisé dans l'ensemble de ses boutiques en France métropolitaine, une grande collecte de mobiles usagés. Qu'ils soient clients Orange ou non, chacun est invité à rapporter les mobiles et accessoires usagés. Un geste simple et utile à tous.

De plus, depuis 3 ans, des urnes sont mises à disposition des salariés dans les principaux sites d'Orange. En 2009 cette animation au sein de l'entreprise avait permis de récupérer 20 000 mobiles usagés.

100% des bénéfices des Journées du recyclage sont reversés au Projet Afrique

Le Projet Afrique, porté par les Ateliers du Bocage liés au mouvement Emmaüs International et soutenu par Orange, a pour vocation de mettre en place des ateliers de collecte et de recyclage de mobiles usagés en Afrique. Grâce aux ateliers de collecte, le matériel est ensuite trié et séparé ; des emplois locaux sont ainsi créés. Les déchets qui ne trouvent pas de filière locale de traitement repartent en France pour y être définitivement recyclés. Le Projet Afrique a déjà permis l'ouverture d'un premier centre au Burkina Faso le 11 mars 2010, le second au Bénin est prévu pour l'été 2010.

Un partenariat avec Les Ateliers du Bocage liés au mouvement Emmaüs International et le WWF-France

Depuis 2009, Orange travaille avec Les Ateliers du Bocage qui traitent tous les mobiles usagés collectés en France dans les boutiques Orange ou en interne. Cette structure d'insertion favorise l'emploi des personnes en difficultés sociales. Les téléphones mobiles collectés sont triés en 2 catégories:

Les mobiles en état qui sont reconditionnés. Les données personnelles des clients sont supprimées pour que les mobiles puissent être revendus dans les pays émergents. Ceux qui ne fonctionnent plus sont, quant à eux, recyclés. Orange reverse l'intégralité des bénéfices de ces collectes de tri et de recyclage au WWF-France et aux Ateliers du Bocage pour le Projet Afrique.

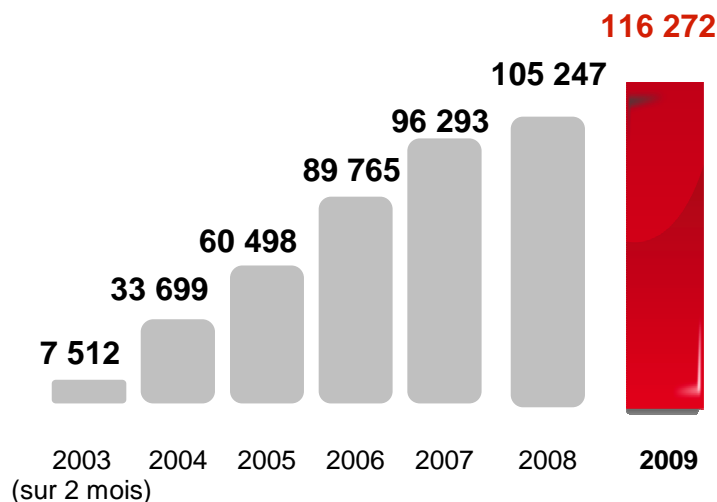




COLLECTE DES MOBILES USAGES CHEZ SFR

La collecte des mobiles a été mise en place dès 2003 dans les « espace SFR », avant même la mise en œuvre du décret DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Quelques chiffres : évolution de la collecte en espace SFR depuis 2003



Objectif 2010 : collecter plus de 200 000 mobiles usagés (en espace SFR + clients Business Team + événementiel + Société Réunionnaise du Radiotéléphone).

Nouveau dispositif lancé en 2010 : un dispositif gagnant-gagnant

→ **Rétribuer le client** : Si le mobile rapporté en espace SFR a encore de la valeur, il est échangé contre un bon d'achat : un argus des mobiles est établi et actualisé chaque mois. La valorisation du mobile est fonction du modèle, de son état et de son ancienneté. Le bon d'achat est valable le jour même dans l'espace SFR concerné, sur l'ensemble des produits et accessoires.

→ **Soutenir des associations** : 4€ sont reversés à des associations, notamment Fondaterra, fondation œuvrant en faveur de l'environnement et du développement durable des territoires, et la Voix de l'Enfant, fédération d'associations mobilisées pour la protection de l'enfance maltraitée.

→ **Encourager le recyclage des anciens mobiles** : lorsqu'ils sont réutilisables, les mobiles collectés sont reconditionnés dans les sites français d'Anovo, pour être revendus dans les pays où la téléphonie mobile peut être un accélérateur de développement ; ou par les Ateliers du Bocage pour rentrer dans le réseau d'économie solidaire Emmaüs France. Dans le cas contraire, les mobiles (batteries et accessoires) sont recyclés dans le respect de l'environnement. Ces opérations sont par ailleurs réalisées dans le respect de la Charte sur le Réemploi des Téléphones Mobiles, établie en partenariat avec Eco-Systèmes.

ANNEXE 3

L'affichage environnemental

France Télécom-Orange a lancé dès octobre 2008 l'affichage environnemental des terminaux mobiles et fixes dans le but d'aider ses clients dans le choix de terminaux plus respectueux de l'environnement et d'inciter ainsi les fabricants à mieux éco-concevoir leurs produits. Cette démarche a été menée en partenariat avec le WWF, et en collaboration avec le cabinet d'études spécialisé Bio Intelligence Service. Elle a conduit à concevoir une méthode originale, véritable première mondiale, d'évaluation de l'impact environnemental des terminaux sur l'ensemble de leur cycle de vie.

La performance environnementale du terminal est évaluée selon 5 critères : les émissions de CO₂, l'efficacité énergétique en usage, la préservation des ressources naturelles, la recyclabilité et la conception éco-responsable.

100% des terminaux fixes et 92% des terminaux mobiles vendus par France Télécom-Orange dans ses points de ventes ou sur sa boutique en ligne bénéficient aujourd'hui de cet affichage, qui est également déployé par Orange-Espagne et qui en cours d'extension à l'ensemble des filiales européennes du Groupe.

De son côté, SFR a, depuis avril 2010, mis en place un affichage environnemental des mobiles commercialisés sur la boutique en ligne SFR (www.sfr.fr), qui vient d'être étendu à l'ensemble du réseau de distribution 'espace SFR' soit 820 points de vente. La méthodologie retenue par SFR avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé, *Bureau Véritas – CODDE*, prend en compte toutes les étapes du cycle de vie du téléphone mobile, depuis sa fabrication jusqu'à son recyclage. L'empreinte environnementale qui en découle est présentée aux clients suivant trois indicateurs caractérisant l'impact sur le climat, l'épuisement des ressources naturelles non-renouvelables et la consommation d'eau. Une note globale est aussi attribuée pour chaque mobile dans sa catégorie (classique, multimédia ou webphone).

80 % mobiles vendus en espace SFR et sur la boutique en ligne bénéficieront de cet affichage d'ici fin 2010.

L'objectif en 2010 est de faire converger les affichages d'Orange et de SFR en affichant la même valeur de bilan CO₂ sur les terminaux communs et de poser les mêmes questions aux constructeurs.

Bouygues télécom déploiera l'affichage environnemental des produits sur la base des résultats des travaux de convergence entre les deux premiers opérateurs qui devraient être présentés ces prochains mois.